



E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2014 – 06 du 29 avril 2014

Objet : Détermination de la durée d'amortissement du compte 2131 :

L'an deux mille quatorze, le 29 avril, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 22 avril 2013.

Etaient présents :Membres élus des Collectivités :Conseillers généraux :

Gérard Lambert-Motte, Président de l'Etablissement Public,
Jean-Pierre Béquet, Jean-Pierre Muller

Maire de la Commune de La Roche-Guyon : Christine Forge

Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat

Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Geneviève Bernard

Personnalités qualifiées :

Propriétaire : Guy-Antoine de La Rochefoucauld

Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Jean-Charles Pinchon

Personnalité qualifiée nommée par le Propriétaire : Yolaine de La Rochefoucauld

Représentants du personnel : Laure Hermand, titulaire

Jean-Marie Bonnet, suppléant

Absents excusés ayant donné un pouvoir :Membres élus des Collectivités :

Conseillers généraux : Guy Paris, Evelyne Bossu, Antoine Bonneval

Représentants de l'Etat : DRAC : Véronique Chatenay-Dolto

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par le Conseil général : François Dupille

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 16

Absents :Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon

Personnalité qualifiée nommée par le Conseil général : Bernard Toublanc

Etaient également présents :

- Véronique Flageollet-Casassus, Directrice de l'Action culturelle du Conseil général du Val d'Oise
- Yves Chevallier, Directeur de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Laure Atger, Administratrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)

CONSIDERANT,

- Que les dépenses inscrites au compte 2131 concernent les bâtiments
- Que les dépenses du compte 2135 sont amorties sur une durée de dix ans

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, détermine que les dépenses réalisées au compte 2131 seront amorties sur dix ans.

Abstentions :

Votes contre :

Votes pour : 16

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président de l'E.P.C.C.

Gérard Lambert-Motte

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le